

1. DÉFINITIONS

Dans le cadre des présentes Conditions Particulières (les « **Conditions Particulières** »), les termes utilisés avec une majuscule ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous ou, à défaut, dans les Conditions Générales :

AntiVirus : système de détection des virus véhiculés dans les flux non cryptés supportés par les protocoles standard tels que http, ftp ou smtp ;

Conditions Générales : les conditions générales de vente de POST Telecom en vigueur (selon le cas, pour des Clients consommateurs ou professionnels) ;

Contrôle parental / URL filtering : système d'identification et de blocage de l'accès aux sites web classifiés comme non désirés par le Client ; les sites non classifiés sont autorisés par défaut et classifiés dans le groupe adéquat dans les deux (2) semaines qui suivent leur apparition sur Internet ;

Firewall : système de détection et de blocage des tentatives d'intrusion malveillante dans le réseau informatique ou sur l'ordinateur du Client ;

Service Protection Web : service fourni par POST Telecom offrant la combinaison des systèmes AntiVirus, Contrôle parental / URL filtering et Firewall.

2. PORTEE

Les présentes Conditions Particulières sont applicables à tout Contrat Protection Web pour lequel leur application a été dûment notifiée au Client.

3. DESCRIPTION ET SOUSCRIPTION DU SERVICE PROTECTION WEB

3.1. Le Service Protection Web permet de détecter un trafic internet malveillant et/ou non désiré par le Client ; il est couvert par les modules suivants : AntiVirus, Contrôle Parental et Firewall. Le contrôle et le traitement du trafic est effectué sur la connexion d'accès Internet fixe avant même qu'il n'atteigne les Installations Client.

3.2. Le Service Protection Web est réservé aux Clients (i) qui ont souscrit à un service d'accès Internet fixe de POST Telecom, (ii) qui ont demandé expressément l'initialisation du Service Protection Web via la commande accessible en ligne sur le site www.post.lu, et (iii) qui ont souscrit à l'abonnement mensuel afférent ;

4. CONDITIONS D'UTILISATION

4.1. Le Client doit utiliser les fonctionnalités du Service Protection Web conformément aux présentes Conditions Particulières, aux conditions particulières applicables au service d'accès Internet fixe de POST Telecom mais également, de manière générale, à la réglementation en vigueur.

4.2. L'Activation du Service Protection Web se fait grâce au mot de passe d'accès du Client. Le Client est seul responsable de l'utilisation de son mot de passe et s'engage à le conserver secret et à ne pas le divulguer sous quelque forme que ce soit.

5. DISPONIBILITÉ DU SERVICE PROTECTION WEB

POST Telecom s'engage à mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour maintenir accessible le Service Protection Web 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

6. RESPONSABILITÉS

6.1. Le Client déclare expressément qu'il est le seul responsable des communications transmises. A ce titre, le Client décharge POST Telecom, ainsi que ses sociétés sœurs ou affiliées, ses représentants, ses salariés, ses partenaires, et les garantit quant aux revendications de tiers à l'égard de ce contenu, de sa licéité, de sa qualité ou de son exactitude. Cette garantie implique notamment que le Client assistera POST Telecom dans sa défense et indemniserà POST Telecom de tout dommage résultant pour elle d'une telle réclamation.

6.2. Le Service Protection Web permet d'effectuer un contrôle du trafic transitant par la connexion d'accès Internet fixe sans que POST Telecom ne puisse garantir la détection de toute communication ou élément informatique malveillant, même connu. Le Service Protection Web n'a pas vocation à contrôler le transit des données sur les Installations Client.

6.3. Le Service Protection Web est tributaire des caractéristiques et contraintes d'Internet bien connues du Client. Ainsi, le Client reconnaît expressément être conscient du fait que les transmissions de données et d'informations via Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses, qui perturbent l'accès ou le rendent impossible à certaines périodes.

7. DURÉE ET RÉSILIATION

Le Contrat de Service Protection Web est conclu pour une durée indéterminée.